

CONTRIBUTION sur les voitures et les chevaux.

(Loi du 2 juillet 1862).

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Le PREFET du département du Nord, Grand-Officier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique,

Informe les contribuables possesseurs de voitures et de chevaux affectés à leur service personnel ou au service de leur famille, qu'aux termes de l'article 11 de la loi du 2 juillet 1862, les déclarations qu'ils ont faites antérieurement sont valables pour toute la durée des faits qui y ont donné lieu, mais qu'elles doivent être modifiées par de nouvelles déclarations, dans le cas de changement de résidence, hors de la commune ou du ressort de la perception, et dans le cas de changements survenus dans leurs bases de cotisation.

Qu'en conséquence les contribuables aujourd'hui possesseurs d'un nombre de voitures et de chevaux excédant le nombre déclaré ou inférieur à ce nombre, ou ayant changé de domicile hors de la commune, ou enfin, de bien qu'en possession de voitures et de chevaux depuis une époque soit antérieure, soit postérieure au 1er janvier 1863, ne les auraient point encore déclarés, sont tenus d'en faire la déclaration à la mairie de l'une des communes de leur résidence, le 15 janvier 1864 au plus tard.

Il leur est rappelé que les taxes seront doublées pour les voitures et les chevaux qui n'auraient pas été déclarés, ou auraient été déclarés d'une manière inexacte.

Ils trouveront à la mairie et chez les contrôleurs de contributions directes, des feuilles imprimées sur lesquelles ils pourront inscrire les changements à apporter à leur précédente déclaration, ou consigner leur déclaration s'ils n'en ont point encore fait.

Lille, le 23 décembre 1863.

VALLON.

VILLE DE ROUBAIX.

Prolongement de la rue Pélat.

JUGEMENT D'EXPROPRIATION.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale. Empereur des Français, à tous présents et à venir, Salut.

Le tribunal de première instance, séant à Lille, département du Nord, a rendu le jugement suivant auquel ont assisté Messieurs Dufresne, président, Bourdon, et de Coussemacker, juges, Telliez, juge suppléant, remplissant les fonctions de ministre public, et Cresson, greffier.

Vu le réquisitoire dont le teneur suit : A Messieurs les Présidents et juges composant le Tribunal civil de Lille :

Vu le décret impérial du 30 juillet mil huit cent soixante-trois, qui déclare d'utilité publique les travaux à exécuter pour le prolongement de la rue Pélat dans la ville de Roubaix ;

Vu le plan parcellaire des terrains à occuper ;

Vu l'état indicatif des immeubles à acquérir et des propriétaires à exproprier ;

Vu l'arrêté préfectoral du trois septembre mil huit cent soixante-trois, par lequel ces plans et état parcellaires ont été soumis aux formalités d'enquête ;

Vu les certificats et procès-verbaux constatant que les formalités d'enquête ont été exactement et régulièrement remplies ;

Le procureur impérial requiert qu'il plaise au tribunal,

Declarer l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains désignés par l'arrêté préfectoral du trois septembre mil huit cent soixante-trois, et teintés en bleu

au plan parcellaire soumis à l'enquête ;

Nommer un de messieurs pour diriger les opérations du jury et désigner un deuxième membre du tribunal pour remplacer au besoin le premier magistrat commis.

Au Parquet de Lille, le dix décembre mil huit cent soixante-trois.

Pour le procureur impérial, Signé TELLIEZ.

Vu le réquisitoire, Nous nommons M. Bourdon, juge, pour faire rapport à l'audience.

Lille, le dix décembre mil huit cent soixante-trois.

Le président, signé DUFRESNE.

Oui le rapport de M. Bourdon, juge ; Attendu qu'il résulte des pièces énoncées au réquisitoire qui précède que les formalités prescrites par la loi ont été accomplies.

Vu l'article quatorze de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un ; Le tribunal prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique de douze cent soixante-seize mètres carrés de terrain, avec bâtiments, situés à Roubaix, section E, numéros onze cent cinquante-cinq, onze cent cinquante-six, onze cent cinquante-sept, onze cent cinquante-huit, onze cent soixante-cinq, onze cent soixante-six, onze cent soixante-sept, onze cent soixante-huit, onze cent soixante-neuf, onze cent soixante-dix (bis), onze cent soixante-neuf (ter) et onze cent soixante-dix du cadastre, appartenant aux héritiers Mulliez-Delesalle, de Roubaix, savoir : Louis, fabricant, Jean-Baptiste, Christine, Louison et Marie.

Commet M. Bourdon, juge, pour diriger les opérations du jury chargé de fixer l'indemnité et M. de Coussemacker, juge, pour le remplacer au besoin.

Ainsi fait et prononcé publiquement le douze décembre mil huit cent soixante-trois.

Le président, signé DUFRESNE.

Le greffier, signé CRESSON.

Enregistré gratis à Lille, le dix-sept décembre 1863, P 184, cases 6 à 8.

Signé DESTELLE.

Nous, Maire de la ville de Roubaix ; Vu le jugement d'expropriation qui précède ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 22 décembre 1863 ; Vu la loi du 3 mai 1861 ;

Arrêtons : ART. 1er. Le jugement en date du 12 de ce mois, par lequel le Tribunal de première instance de Lille, a prononcé l'expropriation pour cause d'utilité publique, d'immeubles nécessaires à l'ouverture du prolongement de la rue Pélat, dans la ville de Roubaix, sera publié à son de caisse, le mardi vingt-neuf de ce présent mois de décembre, et par affiches tant à la principale porte de l'église qu'à celle de la maison commune.

Il sera, en outre, inséré le même jour, dans le journal le Mémorial de Lille.

ART. 2. L'extrait dudit jugement sera également notifié le mardi 29 décembre, par l'un de MM. les commissaires de police, au domicile de Messieurs et Mesdemoiselles Louis, Jean-Baptiste, Christine, Louison et Marie Maliez, propriétaires des immeubles expropriés.

Roubaix, le 26 décembre 1863. ERNOULT-BAYARD.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Résumé de la séance du 26 décembre 1863.

Membres présents : MM. Ernoult-Bayard, maire ; Julien Lagache, Constantin Descat et Renaux-Lemerre, adjoints ; Tiers-Bonte, Guillaume Lefebvre, Pierre Lepers, Louis Watine, Edouard Hannart, Dellebecq-Desfontaines, Motte-Bossut, Edouard Delattre, François Duthoit, Auguste Duriez, Denis Salembier, Henri Delattre, Pierre Parent, J. Delerue-Dazin, Achille Wibaux, Dubar-Delespaul, Henri Ternynck, J.-B. Ferret, Charles Bourbier, Achille Dewarlez, conseillers.

Indisposé : M. François Frasez.

Absents : MM. César Piat, Edouard Debuchy, A. Mimerel fils.

M. Pierre Parent est nommé secrétaire pour la session.

1. Vote d'un crédit pour ajouter des chapiteaux aux piliers de l'église Ste-Elisabeth.

2. Indemnité de logement accordée à un deuxième vicairé pour la paroisse Ste-Elisabeth.

3. Acceptation de l'offre faite à la ville d'une rue communiquant de la rue Laterale à celle de 12 mètres qui doit relier la gare avec la rue St-Vincent-de-Paul.

4. Approbation de la résiliation du marché passé pour l'entretien du pavage des rues de la ville.

5. Rejet de la réclamation du sieur Devos, relativement à des fournitures de plantes.

6. Vote d'un crédit supplémentaire pour la direction des travaux municipaux.

7. Approbation du budget des dépenses d'exploitation de la distribution d'eau pour l'exercice 1864.

8. Projet de construction de deux bergeries avec magasins à fourrages, d'une porte cochère et d'un campanile avec cloche à l'abattoir ; renvoyé à une commission composée de MM. Louis Watine, A. Duriez et Dewarlez.

9. Nomination d'une commission, composée de MM. Dewarlez, Dellebecq et Bourbier, pour examiner, s'il y a lieu, une demande d'acquisition d'un terrain dépendant du canal.

Le dividende de la Banque de France pour le deuxième semestre de 1863 est fixé à 85 francs.

Le tirage de la loterie de l'OEuvre du Travail pour les pauvres, a eu lieu hier, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, sous la surveillance de l'Administration municipale. Nous publions, plus loin, la liste des numéros gagnants.

On annonce l'organisation prochaine d'un bal par souscription, au profit des indigents.

Ce que nous savons des dispositions arrêtées à ce sujet fait espérer un résultat dont on n'aura qu'à se féliciter.

Ce bal aurait lieu dans la seconde quinzaine de janvier.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Séance solennelle du 27 décembre 1863.

Cette intéressante solennité avait réuni une foule considérable.

La séance a été ouverte par un discours de M. Chon, président de la société.

M. Lamy rapporteur, en rendant compte au nom des Commissions des Sciences et des Arts appliquées à l'Industrie, du résultat des concours et des encouragements accordés chaque année pour services rendus à l'Industrie, a fait en ces termes l'éloge de M. Ryo-Catteau, l'un de nos concitoyens :

« Il y a vingt-sept ans, un simple ouvrier mécanicien, après avoir parcouru les différentes villes de France où l'on s'occupait spécialement de la fabrication des tissus, venait se fixer définitivement à Roubaix. Il avait demeuré neuf ans à Lyon pour y apprendre, sous les inspirations et avec les conseils de l'illustre Jacquart, la construction de ces admirables métiers qui portent son nom, et il allait doter Roubaix de cette invention, à laquelle l'industrie lyonnaise a dû pendant longtemps une grande supériorité. A cette époque, l'industrie de Roubaix était loin encore de l'état florissant où nous la voyons aujourd'hui. Parmi les hommes dont le génie inventif, le travail persévérant et les constants efforts ont contribué pour une large part à son développement, on peut mettre à l'un des premiers rangs M. Ryo-Catteau.

» M. Ryo est devenu en effet l'un des premiers constructeurs de France pour la perfection et le bon marche des métiers Jacquart. Il en a imaginé de divers systèmes pour le tissage spécial de Roubaix et pour la grande fabrique de tulle de Saint-Pierre-lez-Calais. Aussi bienveillant et généreux de caractère qu'ingénieur dans la conception de machines nouvelles ou de nouveaux perfectionnements pour les machines en usage, M. Ryo s'est toujours fait un plaisir d'éclairer de ses conseils les nombreux fabricants qui venaient et viennent encore les lui demander. Sans cesse à la recherche des moyens d'accroître et de simplifier le travail des bras ou des machines, il a successivement inventé :

» 1° Le tissage automatique récompensé d'une médaille de 1re classe à l'exposition de 1855, permettant de produire chaque jour près de 18,000 cartons, c'est-à-dire douze fois autant que par l'ancien système ;

» 2° Le métier à doubler les fils, appelé doubleuse, dont l'emploi s'est répandu avec une extrême rapidité ;

» 3° Le métier à ourdir pour le tissage mécanique, qui a lutté avantageusement contre l'introduction des machines analogues anglaises ;

» 4° Le bobinoir destiné à mettre en bobines, pour le tissage, les échevaux de soie, de laine et de coton, et dont l'emploi a plus que décuplé le travail à la main ;

» 5° Enfin le moteur continu à double torsion, invention toute récente, qui paraît appelée à un grand avenir.

» L'une de ces machines mérite particulièrement l'attention de la Société par son double caractère d'utilité, et je ne crains pas de le dire, de moralité.

» En effet, non-seulement le bobinoir a été d'un immense secours pour la fabrique de Roubaix, qui n'aurait peut-être pas trouvé suffisamment de bras pour préparer les matières propres au tissage, mais il a eu encore le précieux avantage de permettre le travail à domicile. L'ouvrier, père de famille, peut aller en toute sécurité à la fabrique, pendant que la jeune fille fait fonctionner le bobinoir sous les yeux de sa mère, et l'aïeul impotent lui-même, en le faisant mouvoir, peut lui demander sa part de salaire.

» Mais pour acheter une machine, quelque simple qu'elle soit, la plupart des familles d'ouvriers n'ont malheureusement que des épargnes presque toujours insuffisantes. Si néanmoins le bobinoir a pu se propager rapidement parmi elles, c'est sans doute à cause de la grande supériorité qu'il offre sur le travail à la main, mais c'est aussi et surtout grâce au désintéressement du constructeur lui-même. M. Ryo, en effet, avec une confiance qui l'honore, livre ses machines à l'ouvrier, en lui accordant toute latitude pour s'acquitter peu à peu sur le produit de son travail quotidien. J'ajoute, à la louange des ouvriers, que ces nobles sentiments n'ont pas encore trouvé d'ingrats, quoique, depuis leur invention, plus de quinze cents bobinoirs aient été livrés à l'industrie.

» En résumé, messieurs, prenant en considération l'importance des inventions et des constructions de M. Ryo-Catteau, et les progrès réels que depuis vingt-sept ans il a fait faire à diverses industries, la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts décide à ce constructeur une médaille d'or.

« Messieurs, Le département du nord a vu récemment s'accomplir, dans l'intérêt de l'agriculture, de l'hygiène générale et de l'industrie, deux faits d'une importance capitale : le dessèchement des marais de la Haute-Deule et la distribution d'eau des villes de Roubaix et de Tourcoing. Applications de la science sur une vaste échelle, ces faits qui ont passé peut être trop inaperçus du public, méritaient de fixer l'attention de la Société, et devaient appeler sur leurs auteurs une de ses plus hautes récompenses. Permettez-moi, Messieurs, de vous indiquer succinctement la nature et les résultats de ces deux grandes entreprises.

» Le dessèchement des marais de la Haute-Deule était signalé dès 1786 par les Etats de Flandre comme une amélioration de premier ordre.

» Les troubles de la révolution, de longues discussions avec le génie militaire et la difficulté de réunir en un faisceau de nombreux intérêts disséminés sur un vaste territoire, retardèrent l'éclosion du projet jusqu'en 1833. A cette époque, M. Kolb, alors ingénieur de l'arrondissement de Lille, prit l'initiative d'une étude complète, laquelle, modifiée sur quelques points, en 1856, par M. Menche de Loiseau, par suite de la séparation des dessèchements du Nord et du Pas-de-Calais, est aujourd'hui passé à l'état de fait que l'on peut considérer comme accompli.

» En principe, le travail du dessèchement a

consisté dans l'établissement d'un canal collecteur sur la rive gauche de la Deule, long de 20 kilomètres, avec une pente totale de 4 mètres, et recevant, par le moyen de siphons pratiques sous la rivière, les eaux de la rive droite.

» MM. les ingénieurs ont su triompher habilement des difficultés exceptionnelles que leur présentait un terrain sans consistance, sur une étendue de plusieurs kilomètres, soit pour établir des tunnels à la traversée d'Haubourdin, soit pour donner de la solidité aux talus du canal, tout en permettant aux eaux du sous-sol de filtrer sans entraîner le sable mouvant.

» La surface totale des marais desséchés et des terrains améliorés s'étend à environ 1700 hectares.

» Le prix de revient de l'ouvrage d'ensemble ne dépassera pas 350 francs en moyenne par hectare pour les sociétaires. Ce chiffre, comparé à la valeur actuelle des terres dans l'arrondissement de Lille, indique combien l'opération sera fructueuse, quand le travail intelligent et parcellaire des propriétaires aura complété cette grande œuvre.

» Tels sont, Messieurs, les résultats essentiels du dessèchement des marais de la Haute-Deule, au point de vue agricole et économique. Quelque considérable qu'ils soient, ils nous paraissent dépassés encore par l'heureuse influence que la disparition d'immenses marécages aura sur l'hygiène générale des contrées desséchées et mises en culture.

» C'est pour nous un devoir de faire remarquer qu'aux difficultés techniques du dessèchement s'ajoutaient toutes les difficultés financières et administratives que peut soulever un travail aussi vaste et aussi complexe. Si, sous ce second rapport, on a pu triompher de tous les obstacles, le pays doit associer, dans sa reconnaissance, M. le préfet, dont le dévouement et la constante sollicitude ne firent jamais défaut à la société du dessèchement, et M. Manche, maire d'Haubourdin, pour l'habileté, l'esprit de conciliation et la fermeté qu'il ne cessa de déployer comme directeur-général de l'ouvrage.

» Le deuxième grand travail accompli par MM. les ingénieurs Kolb et Menche de Loiseau est la dérivation des eaux de la Lys.

» L'abaissement progressif du niveau d'eau alimentaire des fabriques de Roubaix et de Tourcoing, et le danger qui menaçait l'industrie de ces villes furent signalés, en 1855, par MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées. En 1858, ces Messieurs reçurent la mission de donner une solution pratique à la grave question de l'alimentation des deux grands centres industriels.

» Deux solutions se présentèrent, chacune avec leurs partisans actifs et convaincus : l'alimentation par l'Escaut et l'alimentation par la Lys.

» Après de longs débats, MM. Kolb et Menche de Loiseau démontrèrent nettement que la deuxième solution offrait sur la première d'incalculables avantages, soit en faisant ressortir les inconvénients d'une prise d'eau à l'Escaut sur un sol étranger, soit en produisant les expériences de M. Girardin, qui établissaient la supériorité et même les qualités exceptionnelles des eaux de la Lys pour l'industrie. Enfin, en 1861, le Conseil général des Ponts-et-Chaussées adopta la solution de la Lys, en donnant son approbation au projet d'exécution dressé par les deux ingénieurs.

» Les eaux sont prises à Bousbecques, sur la rive droite de la Lys, et refoulées, dans des tuyaux en fonte d'un demi-mètre de diamètre, jusques aux points culminants de Roubaix et de Tourcoing, par deux puissantes machines à vapeur. La hauteur d'ascension est 51 mètres et la distance de refoulement 7,300 mètres. Les eaux sont ainsi amenées aux immenses réservoirs de fonte établis aux points culminants des deux villes alimentées, et de là distribuées à ces villes.

» Le succès qui a couronné cette grande entreprise a justifié l'exactitude des calculs de MM. les ingénieurs aussi bien que l'excellence des mesures prises par eux pour éviter les divers accidents possibles dans des conditions de pression si exceptionnelles.

» Pour faire comprendre l'importance de ce succès au point de vue économique, il me suffira de dire que l'eau est vendue à 5 centimes le mètre cube à Roubaix, 8 centimes à Tourcoing, tandis que le prix de revient par les puits forés et en moyenne de 0 fr. 30, et qu'en été, plusieurs industriels, dont les forages étaient insuffisants, payaient l'eau jusqu'à 1 fr. le mètre cube.

» Si la distribution d'eau de Roubaix et de Tourcoing fait honneur à la science de MM. les ingénieurs Kolb et Menche de Loiseau, ces messieurs se plaisent à donner les plus grands éloges à M. Varennes, directeur du service municipal des eaux, qui a dirigé les travaux

n'est pas médiocre, l'auxiliaire des gestes et des regards.

Le comte ne poussa pas plus loin ces réflexions. L'arrivée de Virginie vint y mettre un terme.

La jeune personne avait l'air un peu embarrassé ; elle ne regardait pas le comte quand il lui parlait, et, dès que la politesse le lui permit, elle prit son ouvrage et alla s'asseoir près de la fenêtre. Tout cela n'échappa point à sa mère.

Virginie était un peu offensée de l'immixtion du comte dans son tissage ; mais il y avait assurément autre chose encore qui la tourmentait dans la bonne intention qui l'avait guidé.

Mme EMILIE CARLEN. (La suite au prochain numéro).

Direction générale des Postes.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste :

Table with 3 columns: Lettres affr., non-affr., and values for different weight ranges (10 gr. to 100 gr.).

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 gr. excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau.

Table with 3 columns: Lettres affr., non-affr., and values for different weight ranges (10 gr. to 100 gr.).

En principe, le travail du dessèchement a

l'activité de Virginie.

« Je vais avoir l'honneur de vous rejoindre, » répondit notre demoiselle, en prenant son charmant petit air, et une mine si peu aimable que le comte comprit la nécessité de quitter le sanctuaire.

« Est-il possible, madame, que mademoiselle votre fille ait obtenu la permission de se livrer à un pareil amusement ? » Telle fut à peu près la réponse du comte aux aimables félicitations de la baronne sur son titre de maréchal de la cour.

« De quelle manière s'amuse-t-elle donc ? demanda la baronne, un peu surprise. Je la croyais assise au métier à tisser ! »

« Précisément ; mais ce n'est naturellement que pour son plaisir ? »

« Pour son plaisir aussi, c'est vrai ; car Virginie s'acquiesce toujours de son travail avec une satisfaction et une ardeur qui le font avancer rapidement ; mais la raison dominante est l'utilité ; la pièce de toile qu'elle tisse devrait être terminée depuis longtemps.

« Ainsi elle est obligée de travailler comme une esclave ? répliqua l'ami inquiet, incapable de cacher plus longtemps son mécontentement ; car il ne croyait pas possible qu'une jeune personne si délicate, ou plutôt — car Virginie n'était rien moins qu'aérienne — une demoiselle de sa condition, destinée à devenir comtesse de Sardo, pût résister à ce travail.

« C'est attacher trop d'importance à la chose, dit la baronne avec un rire cordial. Virginie est forte, elle a une santé excellente, et elle a été accoutumée dès son enfance, non pas à l'esclavage, mais à la simplicité que j'ai jugée nécessaire à une jeune personne pauvre. Le tissage est un travail dont elle s'est fort peu occupée, et elle n'a jamais eu à faire que des choses

faciles, comme le tissu qu'elle a en ce moment sur le métier.

« Et qui sera le dernier, n'est-ce pas ? reprit le comte en baissant la main à la baronne avec une courtoisie flatteuse. Quelque forte que soit Mlle Virginie, elle ne résisterait pas longtemps à cette fatigue. Je vous assure qu'elle y gagnerait une phthisie pulmonaire, si même elle n'en est déjà atteinte ! »

« Oh ! il n'y a pas de danger ! répondit la baronne sur le ton de la plaisanterie. Un peu d'exercice est toujours nécessaire à la santé des jeunes personnes.

« J'en conviens ; mais il faut qu'il soit d'une autre nature. La promenade à pied, à cheval, en voiture, etc., en procure assez.

« Cet exercice est loin d'être aussi utile que l'autre, et j'aurais bien des reproches à m'adresser si je n'avais pas fait de Virginie une active ménagère. Qui sait quel avenir lui est réservé, à ma petite Virginie ! Les connaissances du ménage ne sont jamais perdues. »

En ce moment, le comte fut sur le point de manifester par ses paroles ce que sa sollicitude avait déjà trahi ; mais il surmonta son vif désir de se déclarer immédiatement, afin d'entendre son arrêt des propres lèvres de Virginie avant que rien fût préparé à sa demande. Il se rappelait trop bien à quel malheureux résultat on peut arriver parfois en se servant d'ambassadeurs.

La baronne jugea convenable d'aborder un autre sujet. « M. le comte s'est absenté ? demanda-t-elle.

« J'ai été obligé d'aller moi-même à A..., pour surveiller l'emballage d'une foule d'objets que j'attendais depuis longtemps de Stockholm pour l'ameublement de Sardo.

« Comment ! le mobilier actuel est déjà si magnifique ! »

« Telle ne peut être la conviction de Mlle la baronne ; car il manquait bien des choses à Sardo. Maintenan ce ne sera pas mal, j'espère, et cela pourrait devenir très-bien, si j'osais prier Mlle la baronne de venir sur les lieux me donner ses conseils sur quelques points qui m'embarrassent fort.

« M. le comte me flatte, et j'accepte avec grand plaisir ; mais il faut que ce soit avant la fin de la semaine prochaine, car nous avons reçu l'agréable nouvelle que ma mère et ma nièce arriveront à Rinholm vers la fin d'octobre.

La baronne s'estimait fort heureuse d'avoir été amenée si naturellement à parler de ce retour, et son oeil observateur remarqua, avec une joie secrète, qu'un léger nuage se répandait sur la physionomie du comte. « Ah ! ah ! pensa-t-elle, cela vous déplaît ? Non, non, le sombre silence de Rinholm n'est pas la riante gaite de Latop ! »

« Ce sera pour moi un grand plaisir que de revoir ces dames, mais il ne sera pas exempt de tristesse. La baronne se proposait-elle de passer l'hiver à Rinholm ? »

« Sans doute. C'est tout naturel ! »

« Je trouverais plus naturel qu'elle ne le fit pas, car, à mon avis, ce serait pour elle une douleur renouvelée chaque jour, maintenant que la propriété a passé en d'autres mains et que le lieutenant ou son fondé de pouvoir en prendra sans doute possession avant le nouvel an ! »

C'était la première fois que le comte s'occupait si intimement des affaires de la famille. La baronne ne crut pas convenable d'en paraître étonnée, et elle répondit, sans changer de ton : « Richard ne re-

viendra que l'été ou l'automne prochain, c'est à ses instantes prières qu'Eugénie s'est déterminée à rester à Rinholm. Je crois cependant qu'elle ne fait ce sacrifice — et c'en est un, en effet — que par amour pour sa fille : Isabelle s'est si bien accoutumée à Rinholm qu'elle aime mieux y passer l'hiver que de continuer, comme il en avait été question, leur voyage jusqu'à Paris, malgré la bonne et agréable compagnie qui offrirait de s'y rendre avec elles.

L'arrivée du major interrompit l'entretien. Sympathisant sur ce point avec la baronne, le comte sentit la nécessité de faire sa demande en mariage avant le retour d'Isabelle. En qualité de fiancé de Virginie, il pourrait aller à Rinholm aussi souvent que bon lui semblerait, tandis qu'autrement cela serait peu convenable. Par un sentiment de délicatesse bien naturel, il désirait, en outre, qu'Isabelle et lui ne se revissent que comme de futurs parents.

Le comte réfléchit donc pour la première fois au moyen d'avoir avec Virginie un entretien en tête-à-tête, dont il ne voulait absolument pas faire la demande aux parents. Le jardin était trop humide et trop désagréable en cette saison, même pour une scène si chaleureuse, et on ne laissait jamais assez longtemps Virginie seule avec lui pour qu'il pût mettre son projet à exécution à Latop. Une excursion à Sardo était préférable, sans doute ; mais ce n'était pas là non plus un expédient parfait dans le cas où il essuierait un refus. Peut-être le mieux serait-il d'écrire : on s'exprime plus librement, et on reçoit au moins une réponse catégorique. Cependant, on perd en écrivant un avantage dont la valeur

viendra que l'été ou l'automne prochain, c'est à ses instantes prières qu'Eugénie s'est déterminée à rester à Rinholm. Je crois cependant qu'elle ne fait ce sacrifice — et c'en est un, en effet — que par amour pour sa fille : Isabelle s'est si bien accoutumée à Rinholm qu'elle aime mieux y passer l'hiver que de continuer, comme il en avait été question, leur voyage jusqu'à Paris, malgré la bonne et agréable compagnie qui offrirait de s'y rendre avec elles.

L'arrivée du major interrompit l'entretien. Sympathisant sur ce point avec la baronne, le comte sentit la nécessité de faire sa demande en mariage avant le retour d'Isabelle. En qualité de fiancé de Virginie, il pourrait aller à Rinholm aussi souvent que bon lui semblerait, tandis qu'autrement cela serait peu convenable. Par un sentiment de délicatesse bien naturel, il désirait, en outre, qu'Isabelle et lui ne se revissent que comme de futurs parents.

Le comte réfléchit donc pour la première fois au moyen d'avoir avec Virginie un entretien en tête-à-tête, dont il ne voulait absolument pas faire la demande aux parents. Le jardin était trop humide et trop désagréable en cette saison, même pour une scène si chaleureuse, et on ne laissait jamais assez longtemps Virginie seule avec lui pour qu'il pût mettre son projet à exécution à Latop. Une excursion à Sardo était préférable, sans doute ; mais ce n'était pas là non plus un expédient parfait dans le cas où il essuierait un refus. Peut-être le mieux serait-il d'écrire : on s'exprime plus librement, et on reçoit au moins une réponse catégorique. Cependant, on perd en écrivant un avantage dont la valeur

viendra que l'été ou l'automne prochain, c'est à ses instantes prières qu'Eugénie s'est déterminée à rester à Rinholm. Je crois cependant qu'elle ne fait ce sacrifice — et c'en est un, en effet — que par amour pour sa fille : Isabelle s'est si bien accoutumée à Rinholm qu'elle aime mieux y passer l'hiver que de continuer, comme il en avait été question, leur voyage jusqu'à Paris, malgré la bonne et agréable compagnie qui offrirait de s'y rendre avec elles.

L'arrivée du major interrompit l'entretien. Sympathisant sur ce point avec la baronne, le comte sentit la nécessité de faire sa demande en mariage avant le retour d'Isabelle. En qualité de fiancé de Virginie, il pourrait aller à Rinholm aussi souvent que bon lui semblerait, tandis qu'autrement cela serait peu convenable. Par un sentiment de délicatesse bien naturel, il désirait, en outre, qu'Isabelle et lui ne se revissent que comme de futurs parents.

Le comte réfléchit donc pour la première fois au moyen d'avoir avec Virginie un entretien en tête-à-tête, dont il ne voulait absolument pas faire la demande aux parents. Le jardin était trop humide et trop désagréable en cette saison, même pour une scène si chaleureuse, et on ne laissait jamais assez longtemps Virginie seule avec lui pour qu'il pût mettre son projet à exécution à Latop. Une excursion à Sardo était préférable, sans doute ; mais ce n'était pas là non plus un expédient parfait dans le cas où il essuierait un refus. Peut-être le mieux serait-il d'écrire : on s'exprime plus librement, et on reçoit au moins une réponse catégorique. Cependant, on perd